

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 435

7 mars 2011

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	20871	Limra N°2 S.à r.l.	20861
AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	20878	Locarest	20866
Acronyme S.A.	20877	Luxeury	20866
Adnes S.A.	20872	Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A.	20847
Advertizing & Business Consulting ABC	20872	MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	20867
Altisource Solutions S.à r.l.	20837	Micaboul Holding S.A.	20871
Anlagegesellschaft für Mitteleuropa AG en abrége AFME AG	20877	MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l.	20871
Automotive Engineering S.A.	20854	Mikhael Equity Partners S.A.	20866
Central Investment Group S.A.	20854	NA International S.à r.l.	20834
Digital Productions S.à r.l.	20880	Nath International S.A.	20846
Energy Power Consulting S.A.	20842	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	20839
Enop 3 S.à r.l.	20876	Polymed Holding S.A.	20856
Farrell S.à r.l.	20839	Quantix Services S.A.	20880
F.Esplanade SCI	20837	Real Estate Engineering and Development S.A.	20851
Florista S.A.	20842	SG Finance S.A.	20853
Fluens S.à r.l.	20877	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	20859
Fondaco Lux S.A.	20872	Shop Center Gaichel, S.à r.l.	20862
Gaia International Financial Investment S.A.	20873	SPE III Gaia S.à r.l.	20854
GDI A.G.	20873	SPE III Icare S.à r.l.	20855
Gottschol Alcuilux S.A.	20873	SPE III Lowry S.à r.l.	20855
GSSG Holding S.A.	20879	SPE II Sandro S.à r.l.	20863
Halstead Management Benelux	20846	SPE II Sanzio S.à r.l.	20864
Heliotrope S.A.	20880	Sprinterlux S.à r.l.	20856
K.B.G. Holding S.A.	20848	SYMFONICA Holding	20856
K.B.G. SPF S.A.	20848	Tolka Invest S.A. Holding	20864
Le Cordon Bleu Investments Holding S.à r.l.	20851	Velacorp S.à r.l.	20859
Leudelange Fund	20865	VF (Lux)	20859
LHI Management Luxembourg S.A.	20862	Vincotech Holdings S. à r.l.	20858
LHI Objekt Poznan S.à r.l.	20862	Vincotech Holdings S. à r.l.	20867
Limra International S.à r.l.	20865	Wasp S.A.	20873
		Zani S.A.	20878

NA International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 133.641.

In the year two thousand ten, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Remy David, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a power granted at the occasion of the meeting of the board of directors held on 29 November 2010 in the Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) NA International S.à r.l., with a share capital of EUR 170,500.-, having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 133.641 (the “Company”).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 26 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 December 2007 under number 2957 page 141906 and the articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended, and in particular the capital has been increased from EUR 31,000.- to EUR 170,500.- and the Company initially incorporated under the form of a public limited liability company (“société anonyme”) has been converted into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary Henri Hellinckx pre-named, dated 16 December 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 467, dated 4 March 2010 page 22372.

The capital has been decreased from EUR 170,500.- to EUR 155,000.- further to a redemption of shares pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary Henri Hellinckx pre-named, dated 15 June 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 17388, dated 26 August 2010 page 83419.

A copy of the minutes of such meeting of the board of directors shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I – The subscribed capital of the Company is set at EUR 155,000.- (One Hundred Fifty-Five Thousand Euros) divided into 124,000 (One Hundred and Twenty-Four Thousand Hundred) shares (the “Shares”) with no par value, all fully subscribed and entirely paid-up, divided into:

- (a) 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) class A shares;
- (b) 12,400 (twelve thousand four hundred) class B shares;
- (c) 12,400 (twelve thousand four hundred) class C shares;
- (d) 12,400 (twelve thousand four hundred) class D shares;
- (e) 12,400 (twelve thousand four hundred) class E shares;
- (f) 12,400 (twelve thousand four hundred) class F shares;
- (g) 12,400 (twelve thousand four hundred) class G shares;
- (h) 12,400 (twelve thousand four hundred) class H shares; and
- (i) 12,400 (twelve thousand four hundred) class I shares.

II - MAP AIRPORTS INTERNATIONAL LIMITED, formerly named Macquarie Airports Limited, having its registered office at Penboss Building, 2nd Floor, 50, Parliament Street, Hamilton HM12, Bermuda (the “Sole Shareholder”) is currently the owner of the Shares in the Company.

III – By sole shareholder’s resolutions dated 29 November 2010 (the “Sole Shareholder’s Resolutions”), the Sole Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 15,500.- (fifteen thousand five hundred Euro) in order to bring it from EUR 155,000.- (one hundred and fifty-five thousand Euro) to EUR 139,500.- (one hundred and thirty-nine thousand five hundred Euro) by way of redemption of the 12,400 (twelve thousand four hundred) class I shares (“parts sociales de classe I”), with no par value and each fully paid up (the “Redeemed Shares”) held by the Sole Shareholder in the Company, for further cancellation, in case the redemption is made.

IV – Authorization has been also granted to the board of directors (“conseil de gérance”) of the Company to decide and to proceed to the redemption of the Redeemed Shares and to undertake all such acts and matters where appropriate, as may be required in order to implement it, including but not limited, the determination of the modalities of payment of the redemption price and the execution of any form of redemption agreement for that purpose.

V - The board of directors (“conseil de gérance”), in its meeting of 29 November 2010 and in accordance with the authorization conferred on it by the Sole Shareholder in the Sole Shareholder’s Resolutions, resolved to redeem the Redeemed Shares for a redemption price to be determined in compliance with the second resolution of the Sole Shareholder’s Resolutions and not exceeding EUR 1,310,872.98 (one million three hundred and ten thousand eight hundred and seventy-two Euro ninety-eight Cents).

VI – Considering the foregoing, the share capital of the Company is reduced by an amount of EUR 15,500.- (fifteen thousand five hundred Euro) corresponding to the capital portion of the Redeemed Shares and article 5.1 of the Articles is therefore amended and read as follows:

“ **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 139,500.- (One Hundred Thirty-Nine Thousand Five Hundred Euros) divided into 111,600 (One Hundred and Eleven Thousand Six Hundred) shares (the “Shares”) with no par value, all fully subscribed and entirely paid-up, divided into:

- (a) 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) class A shares (the “Class A Shares”);
- (b) 12,400 (twelve thousand four hundred) class B shares (the “Class B Shares”);
- (c) 12,400 (twelve thousand four hundred) class C shares (the “Class C Shares”);
- (d) 12,400 (twelve thousand four hundred) class D shares (the “Class D Shares”);
- (e) 12,400 (twelve thousand four hundred) class E shares (the “Class E Shares”);
- (f) 12,400 (twelve thousand four hundred) class F shares (the “Class F Shares”);
- (g) 12,400 (twelve thousand four hundred) class G shares (the “Class G Shares”);and
- (h) 12,400 (twelve thousand four hundred) class H shares (the “Class H Shares”).

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this decrease of capital, is approximately EUR 1,400.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le huit décembre.

Pardevant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Monsieur Remy David, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d’un pouvoir qui lui a été conféré par décision prise en date du 29 Novembre 2010 par le conseil de gérance de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, NA International S.à r.l. , au capital de 155.000 EUR, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand – Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 133.641 (la «Société»).

La Société a été constituée en vertu d’un acte reçu le 26 octobre 2007 par Maître Joseph Elvinger en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de la résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 décembre 2007 sous le numéro 2957, page 141906 et les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier, le capital social de la Société a été augmenté de 31.000 EUR à 170.500 EUR et la Société initialement constituée sous la forme d’une société anonyme a été convertie en une société à responsabilité limitée, en vertu d’un acte reçu le 16 décembre 2009 par le notaire Henri Hellinckx, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mars 2010 sous le numéro 467, page 22372.

Le capital social de la Société a été diminué de 170.500 EUR à 155.000 EUR par suite d’un rachat et annulation d’action, en vertu d’un acte reçu le 15 Juin 2010 par le notaire Henri Hellinckx, précité, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 2010 sous le numéro 17388, page 83419.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil de gérance demeurera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, ès-qualités qu’il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I - Le capital souscrit de la Société est fixé à 155.000 EUR (cent cinquante-cinq mille Euros) divisé en 124.000 (cent vingt-quatre mille) parts sociales (les «Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- (a) 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) parts sociales de classe A;
- (b) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe B;
- (c) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe C;
- (d) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe D;
- (e) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe E;
- (f) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe F;
- (g) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe G;

(h) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe H; et

(i) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe I.

II - MAP AIRPORTS INTERNATIONAL LIMITED, anciennement dénommée Macquarie Airports Limited, ayant son siège social à Penboss Building, 2nd étage, 50, Parliament Street, Hamilton HM12, Bermudes (l'«Associé Unique») est actuellement le propriétaire des Parts Sociales de la Société.

III - Par décision de l'Associé Unique en date du 29 novembre 2010 (les «Résolutions de l'Associé Unique»), l'Associé Unique a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de 15.500 EUR (quinze mille cinq cents Euro) pour le porter de son montant actuel de 155.000 EUR (cent cinquante-cinq mille Euro) à 139.500 EUR (cent trente-neuf mille cinq cents Euro) par rachat des 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe I, sans valeur nominale et entièrement libérées, chacune, (les «Parts Sociales Rachetées») détenues par l'Associé Unique dans la Société, pour annulation subséquente, en cas de réalisation du rachat.

IV - Autorisation a été donnée au conseil de gérance de la Société de décider et de procéder au rachat des Parts Sociales Rachetées et de prendre tous les actes et mesures appropriées, tel qu'il pourrait être requis, en vue de mettre en oeuvre ce rachat, en ce compris, sans y être limité, la détermination des modalités de paiement du prix de rachat et la signature de toute forme de contrat de rachat à cette fin.

V - Le conseil de gérance, lors de sa réunion du 29 novembre 2010 et conformément à l'autorisation lui accordée par l'Associé Unique dans les Résolutions de l'Associé Unique, a décidé de racheter les Parts Sociales Rachetées pour un prix de rachat à déterminer selon la deuxième résolution des Résolutions des Associés, sans excéder 1.310.872,98 EUR (un million trois cent dix mille huit cent soixante douze Euros quatre-vingt-dix-huit Cents).

VI - Considérant ce qui précède, le capital de la Société est réduit d'un montant de 15.500 EUR (quinze mille cinq cents Euros) correspondant à la portion du capital des Parts Sociales Rachetées et l'article 5.1 des Statuts sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 139.500 EUR (Cent Trente-Neuf Mille Cinq Cents Euros) divisé en 111.600 (Cent Onze Mille Six Cents) parts sociales (les «Parts Sociales») sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées, divisées en:

- (a) 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- (b) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- (c) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- (d) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- (e) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- (f) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- (g) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- (h) 12.400 (douze mille quatre cents) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la réduction de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.400.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. DAVID et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175588/162.

(100202705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Altisource Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.268.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 21 octobre 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la Société
Mandataire

Référence de publication: 2010174349/15.

(100201868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

F.Esplanade SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6631 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg E 4.401.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend zehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Frau Anja FAHL, geborene GIWER, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54329 Konz, Im Weerberg 24, geboren in Saarburg (D), am 2. Juli 1970,
- 2.- Frau Alexandra SCHUH, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Römerstrasse 34, geboren in Trier (D), am 12. Mai 1971,
- 3.- Herr Oliver MORSTEIN, Steuerberater, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstrasse 70, geboren in Daun (D), am 30. Juli 1968, und
- 4.- Herr Egon NOTTE, Steuerberater, wohnhaft in D-54292 Trier, Auf der Weismark 23, geboren in Konz (D), am 24. November 1946.

Welche Komparenten beschliessen die Gründung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur welche den Bestimmungen von Artikel 1832 und folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf und die Verwaltung von Immobilien und Grundstücken unter Ausschluss jeglicher gewerblichen Tätigkeit. In dieser Hinsicht ist die Gesellschaft auch ermächtigt Hypothekarkredite aufzunehmen sowie Sicherheiten und Bürgschaften zu leisten und bereitzustellen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Aktivitäten mobiliarer und immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Natur tätigen, sowie alle Transaktionen und Operationen vornehmen welche diesen Gegenstand auf direkte oder indirekte Weise fördern oder seiner Ausdehnung dienlich sind.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet „F.ESPLANADE SCI“.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEITAUSEND EURO (€ 2.000,-), eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile ohne Nominalwert.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über

dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses Vorkaufsrecht, so wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft mit sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von vier (4) Monaten vom Tode an eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter vom Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäss den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt oder um gegebenenfalls über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Frau Anja FAHL, geborene GIWER, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54329 Konz, Im Weerberg 24, geboren in Saarburg (D), am 2. Juli 1970, FÜNFUNDZWANZIG Anteile	25
2.- Frau Alexandra SCHUH, Steuerberaterin, wohnhaft in D-54332 Wasserliesch, Römerstrasse 34, geboren in Trier (D), am 12. Mai 1971, FÜNFUNDZWANZIG Anteile	25
3.- Herr Oliver MORSTEIN, Steuerberater, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstrasse 70, geboren in Daun (D), am 30. Juli 1968, und FÜNFUNDZWANZIG Anteile	25
4.- Herr Egon NOTTE, Steuerberater, wohnhaft in D-54292 Trier, Auf der Weismark 23, geboren in Konz (D), am 24. November 1946 FÜNFUNDZWANZIG Anteile	25
Total: EINHUNDERT Anteile	100

Das Gesellschaftskapital wurde ganz in bar eingezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von zweitausend Euro (€ 2.000,-) zur Verfügung steht.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Kompargenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf vier (4) festgelegt.
- 2.- Zu Geschäftsführern werden ernannt:
 - a) Frau Anja FAHL, vorgeannt,
 - b) Frau Alexandra SCHUH, vorgeannt,
 - c) Herr Oliver MORSTEIN, vorgeannt, und
 - d) Herr Egon NOTTE, vorgeannt

Die Gesellschaft wird in jedem Falle verpflichtet durch die gemeinsamen Unterschriften von den vier Geschäftsführern.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6631 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
 Wasserbillig, am 23. Dezember 2010. Anja FAHL / Alexandra SCHUH / Oliver MORSTEIN / Egon NOTTE.
 Référence de publication: 2010174935/93.
 (100201119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Farrell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
 R.C.S. Luxembourg B 149.359.

—
 EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 15 décembre 2010:

1- La personne suivante a été nommée Gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:
 - Monsieur Trudovoy Sergey Alexandrovich, né le 9 janvier 1969 à Bolshevo, Korolev city, région de Moscow, Fédération de Russie, avec adresse professionnelle au Geroev Kursantov str., 24, flat 22, Fédération de Russie.

2- La personne suivante a été nommée Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée illimitée:
 - Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L- 7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010174519/19.

(100201871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 541.825,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
 R.C.S. Luxembourg B 118.883.

—
 In the year two thousand and ten, on the eighth day of December,
 before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., a limited partnership incorporated under Dutch law, having its registered office at 1, Locatellikade, NL-1076 A2 Amsterdam, represented by its general partner, ORION INCOME PARTNER B.V., a private limited liability company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at 1 Locatellikade, NL1076 A2, Amsterdam and registered with the Amsterdam Trade Register under B.V. 1383345 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Cédric BLESS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2010,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of four hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 423,825.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016 dated 27 October 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated on 31 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1007 dated 12 May 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighteen thousand euro (EUR 118,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 423,825.-) to five hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 541,825.-).

2 To issue four thousand seven hundred twenty (4,720) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Orion Income Return Partners C.V. and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighteen thousand euro (EUR 118,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred twenty-three thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 423,825.-) to five hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 541,825.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four thousand seven hundred and twenty (4,720) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for four thousand seven hundred and twenty (4,720) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share and to fully pay in cash for these new shares.

The amount of one hundred eighteen thousand Euro (EUR 118,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand seven hundred and twenty (4,720) new shares to the Shareholder.

Third resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at five hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 541,825.-) divided into twenty-one thousand six hundred seventy-three (21,673) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., une société en commandite régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 1, Locatellikade, NL1076 A2, Amsterdam, représentée par son associé commandité ORION INCOME PARTNER B.V., une société à responsabilité limitée régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 1, Locatellikade, NL-1076 A2, Amsterdam et inscrite au Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro B.V. 1383345 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Cédric BLESS; avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 décembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quatre cent vingt-trois mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 423,825,-), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2016 du 27 octobre 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1007 du 12 mai 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit mille euro (EUR 118.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-trois mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 423.825,-) à cinq cent quarante-et-un mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 541.825,-).

2 Émission de quatre mille sept cent vingt (4.720) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Orion Income Return Partners C.V. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dix-huit mille euro (EUR 118.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent vingt-trois mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 423.825,-) à cinq cent quarante-et-un mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 541.825,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre mille sept cent vingt (4.720) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire quatre mille sept cent vingt (4.720) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune intégralement libéré en espèces.

Le montant de cent dix-huit mille euro (EUR 118.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les quatre mille sept cent vingt (4.720) parts sociales nouvelles à l'Associé.

Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent quarante-et-un mille huit cent vingt-cinq euro (EUR 541.825,-), divisé en vingt-et-un mille six cent soixante-treize (21.673) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euro (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 décembre 2010. Relation: RED/2010/1887. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000840/143.

(11000267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Florista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.799.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2010

Herr Robert Langmantel wird von seinem Amt als Verwaltungsrat abberufen.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird Frau Yvette Verschuren, geschäftsansässig in 62, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg ernannt, die das Mandat annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 weiterführt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2010174524/12.

(100201861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Energy Power Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.791.

STATUTS

L'an deux mil dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, inscrite au «Registro Publico de Panama» sous le numéro 862833,

ici représentée par Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2010,

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 décembre 2010.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ENERGY POWER CONSULTING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 310.000 (trois cent dix mille euros) qui sera représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 13 décembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. ODESSA SECURITIES S.A., préqualifiée	3.098	30.980
2. M. Reno Maurizio TONELLI, prénommé	1	10
3. M. Pierre LENTZ, prénommé	1	10
TOTAUX	3.100	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social :

1. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social : AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Grundheber, R.M. Tonelli, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2010. Relation: RED/2010/1921. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2011002405/204.

(110001853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Halstead Management Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.772.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 4 octobre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 04 octobre 2010, que:

Les démissions de Monsieur Hans dit Jean HELFT demeurant à Bruxelles en Belgique, Madame Valérie HELFT demeurant à Bruxelles en Belgique, Madame Barbara HELFT demeurant à Bruxelles en Belgique et Madame Gisèle SALAMON demeurant à Beersel en Belgique, en tant qu'administrateurs de la société, ont été acceptées.

Les administrateurs qui ont été nommés en leur remplacement sont les suivants:

- Monsieur Youness AKHIRF, né le 24 août 1975 à Aarschot en Belgique et demeurant au 9, Petrus Huysegomstraat B-1600 St. Peters-Leeuw

- Monsieur Autman TARFI, né le 02 juin 1981 à Anderlecht en Belgique et demeurant au 740, Chaussée de Ninove B-1070 Bruxelles

- Madame Manar SIYAF, née le 18 avril 1988 à Tanger au Maroc et demeurant au 9, Petrus Huysegomstraat B-1600 St. Peters-Leeuw

Les démissions des administrateurs délégués, Monsieur Hans dit Jean HELFT demeurant à Bruxelles en Belgique et Madame Gisèle SALAMON demeurant à Beersel en Belgique ont été acceptées.

L'administrateur délégué qui a été nommé en remplacement est:

- Monsieur Youness AKHIRF, né le 24 août 1975 à Aarschot en Belgique et demeurant au 9, Petrus Huysegomstraat B-1600 St. Peters-Leeuw

Les mandats des nouveaux administrateurs et de l'administrateur délégué prendront fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010174583/27.

(100201866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Nath International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 83.969.

Il a été constaté que les mandats sont venus à échéance.

Nomination de trois Administrateurs

Nomination d'un Administrateur Délégué

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2010 que

- Monsieur HENRY Marc, né le 11 janvier 1976 à Seraing (Belgique), demeurant à L-4761 Pétange, 77, Route de Luxembourg, a été nommé Administrateur.

- Madame HENRY Nathalie, née le 5 février 1972 à Seraing (Belgique), demeurant à B-5376 Miécret, 1, Rue Point du Jour, a été nommée Administrateur.

- Madame POPOVIC Branislava, née le 6 juin 1973 à Osijek (Croatie), demeurant à B-4100 Seraing, 19, Rue Curie, a été nommée Administrateur.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Il résulte du Conseil d'Administration tenue le 27 décembre 2010 que

Monsieur HENRY Marc, né le 11 janvier 1976 à Seraing (Belgique), demeurant à L-4761 Pétange, 77, Route de Luxembourg, a été nommé Administrateur Délégué.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs

Pour extrait analytique
NATH INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010175100/27.

(100201830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Met-Lux Métalliseurs Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4802 Rodange, Pôle Européen de Développement.

R.C.S. Luxembourg B 53.778.

L'an deux mille dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MET-LUX METALLISEURS LUXEMBOURGEOIS S.A.» avec siège social à L-4801 Rodange, Site du P.E.D, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 53 778, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 1996, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 198 en date du 18 avril 1996, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no 707 en date du 6 avril 2006, au capital social de deux millions neuf cent trente mille euros (2.930.000.-€) divisé en vingt-neuf mille trois cents actions (29.300) de cent euros (100.-€) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Petange

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michele LUPPI, administrateur, demeurant à L-1840 Luxembourg, 9a Boulevard Joseph II.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social.

2.- et modification de l'article cinq des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau restera annexée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-€) pour le porter de son montant actuel de deux millions neuf cent trente mille euros (2.930.000.-€) à trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000.-); par la création et l'émission de trois mille (3000) actions nouvelles de cent euros (100.-€) chacune.

b) cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000.-€) .

La justification de l'existence desdites réserves disponibles a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Deuxième résolution:

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions deux cent trente mille euros (EUR 3.230.000.-) divisé en trente-deux mille trois cents (32.300) actions de cent euros (100.-euro) chacune.

(Le reste sans changement.)

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.-euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Cambier; Muhovic; Luppi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 14322. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.- e.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174695/63.

(100201281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**K.B.G. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. K.B.G. Holding S.A.).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 98.498.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth November.

Before US Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, K.B.G. Holding S.A., having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, listed with the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 98.498, incorporated by a deed received by Maître Paul DECKER, notary residing then in Luxembourg-Eich, on January 16th, 2004, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 219 of February 23rd, 2004.

The meeting was opened at 6.00 p.m. and was presided by Ms Nadine GLOESENER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Diana HOFFMANN, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Paul WEILER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the company from "K.B.G. Holding S.A." into "K.B.G. SPF S.A." and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation;

2. Change from a holding company to a "société anonyme de gestion de patrimoine familial" and subsequent amendment of Article 3 of the articles of association;

3. Change of Article 21 of the articles of association;

4. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting decides to change the name of the company from " K.B.G. Holding S.A." into "K.B.G. SPF S.A.", so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

Art. 1. There exists a "société anonyme de gestion de patrimoine familial " under the name of "K.B.G. SPF S.A."

Second resolution

The general meeting resolved to change the company's current status of holding 1929 to that of a "société de gestion de patrimoine familial" with maintenance of the form of a "société anonyme".

Third resolution

As a result of the previous resolution, Article 3 of the Articles of Incorporation was amended and will henceforth have the following wording:

" **Art. 3.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 11 May 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial."

Fourth resolution

The general meeting decides to change Article 21 of Incorporation and will henceforth have the following wording:

" **Art. 21.** The amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of May 11, 2007 on Société de gestion de patrimoine familial (SPF) shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise."

Declaration

The meeting declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the company's assets do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

There being no further business the meeting was closed at 6.15 p.m..

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above members of office, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of office, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme K.B.G. Holding S.A., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.498, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 219 du 23 février 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Diana HOFFMANN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de «K.B.G. Holding S.A.» en «K.B.G. SPF S.A.» et modification de l'article 1 des statuts;

2. Transformation de la société holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société;

3. Modification de l'article 21 des statuts;

4. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «K.B.G. HOLDING S.A.» en «K.B.G. SPF S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «K.B.G. SPF S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial avec maintien de la forme de société anonyme.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 21 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 11 mai 2007 sur les Société de gestion de patrimoine familial (SPF) trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Déclaration

L'assemblée déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.15 heures.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille et cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.WEILER, N.GLOESENER, R.WEBER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54732. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2011000462/153.

(100203445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Real Estate Engineering and Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.857.

—
EXTRAIT

L'administrateur de la Société, Société Méridionale de Gestion S.A., dans ses résolutions du 29 décembre 2010, a été informé des démissions de Mesdames Michelle DELFOSSE et Nathalie GAUTIER de leurs fonctions d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

En conséquence, et conformément à l'article 6 (premier alinéa) des statuts de la Société, Société Méridionale de Gestion S.A devient administrateur unique de la Société.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Pour REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010174791/16.

(100201636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Le Cordon Bleu Investments Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.775.

—
In the year two thousand and ten, on the 20th of December
before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "Le Cordon Bleu Investments Holding S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 96775, originally incorporated in the form of a "société à responsabilité limitée" and under the denomination of "Le Cordon Bleu Investments Holding S.à r.l.", pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, then notary residing in Niederanven, dated November 05, 2003, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations, No 1313 of December 10, 2003.

The Articles of Incorporation have never been amended.

Mr. Dmitry STEPANOV, an employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., having its professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, being the Chairman, begins the meeting at 09:30.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Gianpiero SADDI, employee of practice of Notary SCHAEFFER, residing, having its professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Dimitry STEPANOV, prenamed.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the fourteen (14) shares with a par value of two thousand (2,000) Euros (EUR) each, representing the total capital of twenty eight (28,000) Euros (EUR), are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by the representatives of the shareholders all represented at the meeting and members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Dissolution of the company.
2. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to dissolve and to put the company into liquidation.

Second resolution

The General Meeting appoints Fides (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 41.469, as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 10:00

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "Le Cordon Bleu Investments Holding S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 96775, initialement constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination " Le Cordon Bleu Investments Holding S.à r.l.", suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Niederanven, le 05 novembre 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 décembre 2003 sous le numéro 1313.

Les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 09:30 heures sous la présidence de Dmitry STEPANOV, employé privé chez Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de l'assemblée Mr Gianpiero SADDI, employé auprès de l'étude du notaire SCHAEFFER, demeurant professionnellement à Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo

L'assemblée élit comme scrutateur Mr Dimitry STEPANOV, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les quatorze (14) actions, chacune d'une valeur nominale de deux mille (2,000) euros (EUR), représentant le capital total de vingt huit mille (28,000) euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, par conséquent, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans notice préalable, les actionnaires représentés à l'assemblée ayant convenu de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La feuille de présence, qui a été signée par les mandataires des actionnaires, tous représentés, et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Dissolution de la société.
- 2.- Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme «Fides (Luxembourg) S.A.», ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10:00 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Stepanov, G. Saggi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010 Relation: LAC/2010/59082 Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002493/97.

(110002149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

SG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 20 décembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Bruno EYNARD, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur de catégorie "A" et Président du Conseil d'Administration

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie "A", avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur de catégorie "B", en qualité de Président du conseil d'administration de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SG FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010174814/21.

(100201534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Automotive Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 18.364.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: AUTOMOTIVE ENGINEERING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2010175003/21.

(100201856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SPE III Gaïa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 139.260.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2011

En date du 19 janvier 2011, l'associé unique de la Société à pris la décision suivante:

- de révoquer Monsieur Marc CHONG KAN de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Depuis lors le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

SPE III Gaïa S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013089/18.

(110014758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Central Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 72.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 3 janvier 2011 à 10h00 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de révoquer la société Whistles Finance Ltd. ainsi que Bottom Line Investments Limited en tant qu'administrateurs de la société.

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur-délégué de la société Whistles Finance Ltd.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer nouveau administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Georgy Stefanov Georgiev, conseil économique, né le 12.05.1983 à Sofia, Bulgarie, demeurant James Boucher Boulevard 101, BG-1497 Sofia, Bulgarie;

Monsieur Michael Dillon, ingénieur en électrotechnique, né le 30.07.1950 à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant 5, Lime Close, West Clandon, Guildford, GU4 7UL, Royaume Unie.

Ensuite, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013:

Monsieur Georgy Stefanov Georgiev, conseil économique, né le 12.05.1983 à Sofia, Bulgarie, demeurant James Boucher Boulevard 101, BG-1497 Sofia, Bulgarie;

Monsieur Michael Dillon, ingénieur en électrotechnique, né le 30.07.1950 à Birmingham, Royaume-Uni, demeurant 5, Lime Close, West Clandon, Guildford, GU4 7UL, Royaume Unie.

Le présent document remplace le document déposé sous le numéro L110011605 en date du 19-01-2011

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Central Investment Group S.A.

Référence de publication: 2011013526/26.

(110016340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

SPE III Icare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.696.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2011

En date du 19 janvier 2011, l'associé unique de la Société à pris la décision suivante:

- de révoquer Monsieur Marc CHONG KAN de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Depuis lors le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

SPE III Icare S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013090/18.

(110014757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

SPE III Lowry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.240.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2011

En date du 19 janvier 2011, l'associé unique de la Société à pris la décision suivante:

- de révoquer Monsieur Marc CHONG KAN de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Depuis lors le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l.

- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

SPE III Lowry S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013091/18.

(110014753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Sprinterlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 106.128.

—
Extrait d'une démission du 31 décembre 2010

Il résulte d'une lettre de démission datée du 31 décembre 2010, concernant la société SPRINTERLUX S.à r.l., avec siège social à L-4086 Esch-sur-Alzette, 41, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.128, que:

Sandor NAGY, commerçant, demeurant à L-7220 Helmsange, 132b, route de Diekirch, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013098/15.

(110014780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

SYMFONICA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 133.061.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2011

- *Conseil d'administration:*

M. Ronald WEBER, Wirtschaftsprüfer wohnhaft in L-2212 Luxembourg, Luxembourg

M. Christoph LANGENAUER, Rechtsanwalt wohnhaft in CH-9042 Speicher, Schweiz

M. Roger FRICK, Wirtschaftsprüfer wohnhaft in FL-9490 Vaduz, Liechtenstein

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

- *Commissaire aux comptes:*

PKF ABAX Audit S.A., R.C.S. Luxembourg B 142.867, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011013101/19.

(110015541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Polymed Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 57.437.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "POLYMED HOLDING S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, trade register Luxembourg section B number 57.437, incorporated pursuant a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated on 4th, December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 142 of 24th, March 1997;

The meeting is presided by Mr Benoit Parmentier, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Decrease of the subscribed capital by an amount of EUR 7,880,000.- (seven million eight hundred and eighty thousand Euro) in order to reduce it from its current amount of EUR 19,000,000.- (nineteen million Euros) to EUR 11,120,000.- (eleven million one hundred and twenty thousand Euro) by decrease of the par value of the shares.

2.- Subsequent amendment of 3 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 7,880,000.- (seven million eight hundred and eighty thousand Euro) in order to reduce it from its current amount of EUR 19,000,000. (nineteen million Euros) to EUR 11,120,000.- (eleven million one hundred and twenty thousand Euro) by reimbursement to the shareholders and by reduction of the par value of each share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the par value reduction and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay:

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 3.** The Company has a share capital set at eleven million one hundred and twenty thousand Euro (EUR 11,120,000) divided into one hundred thousand (100,000) shares with no nominal value entirely paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix , le quinze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "POLYMED HOLDING S.A", ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.437, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 142 du 24 mars 1997;

L'assemblée est présidée par M. Benoît Parmentier, conseil d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 7,880.000,- (sept millions huit cent quatre vingt mille Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 19.000.000,- (dix neuf millions d'Euros) à EUR 11.120.000,- (onze millions cent vingt mille Euros), par remboursement aux actionnaires en réduisant le pair comptable.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 7,880.000,- (sept millions huit cent quatre vingt mille Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 19.000.000,- (dix neuf millions d'Euros) à EUR 11.120.000,- (onze millions cent vingt mille Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action. Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement:

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à EUR 11.120.000,- (onze millions cent vingt mille Euros), divisé en (100.000) cent mille actions sans désignation de valeur nominale toutes entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56990. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174781/106.

(100201565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

EXTRAIT

En date du 30 décembre 2010, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Joakim Carlsson, Robbie Reynders et Steve Eisner en tant que gérants A de la société, est acceptée avec effet au 31 décembre 2010.

- Yoshiyuki Kibushi, avec adresse au 4-58-2, Wakabada Inagi-shi Tokyo 206-0824, Japon, est nommé nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} janvier 2011 et ce pour une durée de un an.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011013121/16.

(110015283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Velacorp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.800,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.822.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du gérant unique de la société en date 15 décembre 2010 de transférer le siège social de la société actuellement situé au 21, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, pour dorénavant l'établir à Luxembourg L-1470, 70 route d'Esch, avec effet au 15 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011013123/15.

(110015161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

VF (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.724.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2010

En date du 1^{er} septembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter M. Mark Edmonds, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en qualité d'administrateur avec effet au 28 juillet 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2010 en remplacement de M. Alexandre Meyer, démissionnaire au 6 octobre 2009.

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011013125/15.

(110014693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

—

In the year two thousand and ten, on the twenty-five of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Ship Luxco 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Ship Luxco 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.711, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1624, page 77929.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the par value of the shares from one penny (GBP 0.01) each to one British Pounds (GBP 1.00) each and to convert the existing one million two hundred thousand (1,200,000) ordinary shares into twelve thousand (12,000) ordinary shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and eighty million five hundred and sixty-four thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,564,772.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.00) up to three hundred and eighty million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,576,772.00), by the issue of three hundred and eighty million five hundred and sixty-four thousand seven hundred and seventy-two (GBP 380,564,772) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pounds (GBP 1.00), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Ship Luxco 2 S.à r.l., prenamed. The total contribution amount of three hundred and eighty million five hundred and sixty-four thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,564,772.00) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at three hundred and eighty million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and seventy-two British Pounds (GBP 380,576,772.00) represented by three hundred and eighty million five hundred and seventy-six thousand seven hundred and seventy-two (380,576,772) shares of one British Pounds (GBP 1.00) each, having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 25 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.711, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77929.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un penny (GBP 0.01) chacune à une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune et de convertir les un million deux cent mille (1.200.000) actions ordinaires en douze mille (12,000) actions ordinaires.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-quatre mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.564.772,00), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,00) à trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.576.772,00), par l'émission de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-quatre mille sept cent soixante-douze (380.564.772) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Ship Luxco 2 S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-quatre mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.564.772,00) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 380.576.772,00), représenté par trois cent quatre vingt millions cinq cent soixante-seize mille sept cent soixante-douze (380.576.772) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune, ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14859. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010174818/115.

(100201259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Limra N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.825.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limra N° 2. S.à.r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013217/20.

(110014632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

LHI Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 150.102.

Auszug aus dem Verwaltungsratsprotokoll vom 23.11.2010:

[...] Die Verwaltungsräte beschließen den Sitz der Gesellschaft an einen anderen Standort innerhalb der Gemeinde Hesperange zu verlegen. Die Adresse lautet 19, Rangwee, L-2412 Howald.

LHI Management Luxembourg S.A.
Dr. I. Wörner / J. Fuhrmann
Verwaltungsrat / Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011013218/14.

(110014486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

LHI Objekt Poznan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2412 Howald, 19, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 140.982.

Auszug aus dem Geschäftsführerprotokoll vom 24.11.2010:

In Übereinstimmung mit den Statuten der Gesellschaft wird der Sitz der Gesellschaft verlegt. Die neue Adresse lautet 19, Rangwee, L-2412 Howald.

LHI Objekt Poznan S.à r.l.
Dr. Ingo Wörner / Josef Fuhrmann
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011013219/14.

(110014491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Shop Center Gaichel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.524.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "SHOP CENTER GAICHEL, S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER alors notaire de résidence à Capellen, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 145 du 23 mars 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53524.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifié, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2061 du 26 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'associée unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi

que la procuration de l'associé représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CINQ CENT (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Michel ETIENNE, né le 17 juin 1952 à Arlon (Belgique), demeurant au 81, rue de la Belle-Vue, Frassem, B-6700 Arlon, Belgique.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174820/61.

(100201251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SPE II Sandro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.646.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2011

En date du 19 janvier 2011, l'associé unique de la Société à pris la décision suivante:

- de révoquer Monsieur Marc CHONG KAN de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Depuis lors le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.

- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

SPE II Sandro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013085/18.

(110014774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

SPE II Sanzio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.648.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 janvier 2011

En date du 19 janvier 2011, l'associé unique de la Société à pris la décision suivante:

- de révoquer Monsieur Marc CHONG KAN de sa fonction de gérant de la société avec effet immédiat.

Depuis lors le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.

- Monsieur Daniel LAURENCIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2011.

SPE II Sanzio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011013086/18.

(110014760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Tolka Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.194.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EHORAN KAN, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 261, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg-Merl, numéro RCS B 78554,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude KARP, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg, lui-même représenté ici par Monsieur Saïd EL GOURARI, demeurant à L-8077 Bertrange, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 15 décembre 2010 à Luxembourg,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est devenue actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "TOLKA INVEST S.A. HOLDING" avec siège social à L-2449 Luxembourg, 24, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 61194,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 33 du 15 janvier 1998.

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite la comparante en sa qualité d'actionnaire unique a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat et déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, tel qu'il résulte de la situation financière établie au 15 décembre 2010.

Qu'en qualité d'Actionnaire unique elle se trouvera investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les actions au porteur à annuler, ainsi que tous les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 24, Boulevard Royal.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la clôture de la société "TOLKA INVEST S.A. HOLDING"

Déclaration

Le mandataire de l'actionnaire unique déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société ne provient pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. EL GOURARI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57499. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174855/56.

(100202303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Leudelange Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 150.537.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. Januar 2011

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, dass der Verwaltungsrat aus den folgenden Personen bestehen soll:

Herr Serge Krancenblum, Berufsadresse 412F Route d'Esch, 2086 Luxembourg

Frau Silke Büdinger, Berufsadresse 8, Rou Lou Hemmer, 1748 Luxembourg Herr Ralf Funk, Berufsadresse 8, Rou Lou Hemmer, 1748 Luxembourg

Herr Serge Krancenblum soll weiterhin den Vorsitz des Verwaltungsrates übernehmen.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Januar 2012 stattfinden wird.

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Audit S. à r.l., Berufsadresse 31 Allee Scheffer, 2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 30. September 2011 endet.

Luxembourg.

Leudelange Fund SICAV

Unterschriften

Référence de publication: 2011013215/22.

(110014426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Limra International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.300.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann
Parc d'Activité Syrdall, 2
L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limra International S.à. r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013216/20.

(110014621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Locarest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 298, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.450.

L'associé unique de la société Locarest, SIRCO S.A. (immatriculée au R.C.S. Strasbourg sous le numéro 588 500 876), a changé de raison sociale lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 2002 pour prendre la dénomination suivante: FINALOC.

Signature.

Référence de publication: 2011013220/11.

(110014385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Luxeury, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2143 Luxembourg, 33, rue Laurent Menager.

R.C.S. Luxembourg B 158.141.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 23 décembre 2010 que:

Monsieur Bernard BILLEBAUD a cédé 90 (quatre-vingt-dix) parts sociales à la société de droit belge PANGEA sprl, 118, Pontstraat, B-9831 Sint-Martens-Latem qu'il détenait dans la société LUXEURY ayant son siège social au 33, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société LUXEURY en date du 23 décembre 2010 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société LUXEURY est détenu comme suit:

Monsieur Bernard BILLEBAUD	10 parts sociales
PANGEA sprl	90 parts sociales

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011013222/21.

(110014158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Mikhael Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.700.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: MIKHAEL EQUITY PARTNERS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Caroline Felten

Référence de publication: 2011013224/22.

(110014473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MezzVest Luxembourg II S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011013223/19.

(110014648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Vincotech Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 126.356.

In the year two thousand ten, on the sixteenth day of December ,

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Vincotech Holdings S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 126.356 (the Company).

The Company has been incorporated on March 23, 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-1110 of June 9, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time, pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-1041 of April 26, 2008.

The meeting is presided by Mrs Catherine CADET, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo. The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,600 (one thousand six hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital reduction by an amount of EUR 4,000.- (four thousand Euros) in order to bring it from its current amount of EUR 40,000.- (forty thousand Euros) to EUR 36,000.- (thirty-six thousand Euros), by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of reimbursed shares.

2.- Amendment of article 6 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to decrease the share capital by an amount of EUR 4,000.- (four thousand Euros) in order to bring it from its current amount of 40,000.- (forty thousand Euros) to EUR 36,000.- (thirty-six thousand Euros), by way of reimbursement to the sole shareholder and by cancellation of 160 (one hundred and sixty) Class J reimbursed shares with a par value of EUR 25.-each;

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, the cancellation of reimbursed shares and the sole shareholder's reimbursement.

It is noted that pursuant to the provision of the article 6.3B of the articles of association of the Company and on the basis of interim accounts as at 15 December 2010, the board of managers of the Company has determined the Available Amount of the Class J shares as being EUR 3,721,552.61. A copy of the resolutions taken by the board of managers of the Company in this respect shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration.

The meeting decides that the "Available amount" as defined in article 20 of the articles of incorporation will be reimbursed.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

" Art. 6.

6.1 The issued share capital of the Company is set at thirty-six thousand euro (EUR 36,000.-) divided into:

one hundred and sixty (160) Class A shares,
one hundred and sixty (160) Class B shares,
one hundred and sixty (160) Class C shares,
one hundred and sixty (160) Class D shares,
one hundred and sixty (160) Class E shares,
one hundred and sixty (160) Class F shares,
one hundred and sixty (160) Class G shares,
one hundred and sixty (160) Class H shares, and
one hundred and sixty (160) Class I shares,

each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

6.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.2, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.3.A The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.B The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant

class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.C Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Vincotech Holdings S. à r.l.", ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 126.356 (la Société).

La Société a été constituée le 23 mars 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No -1110 du 9 juin 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés pour la dernière fois, suivant un acte du notaire instrumentant du 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No -1041 du 26 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine CADET, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- l'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille six cents (1.600) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de quatre mille euros (4.000,-EUR) pour l'amener de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,-EUR) à trente-six mille euros (36.000,-EUR), par remboursement à l'associé unique et par annulation des parts sociales remboursées.

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre mille euros (4.000,-EUR), pour le ramener de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,-EUR) à trente-six mille euros (36.000,-EUR), par remboursement à l'associé unique et par annulation de cent soixante (160) parts sociales remboursée de classe J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, suite à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement à l'associé unique.

Conformément aux dispositions de l'article 6.3B des statuts de la Société et sur base de comptes intérimaires établis au 15 décembre 2010, le conseil de gérance de la Société a déterminé que le Montant Disponible affecté à la classe de parts sociales J sera de EUR 3,721,552.61.

La copie des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société à cet effet restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée décide que le "Montant Disponible", tel que définit par l'article 20 des statuts sera remboursé à l'associé unique.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6.

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-) divisé en:

- Cent soixante (160) parts sociales de classe A,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe B,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe C,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe D,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe E,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe F,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe G,
- Cent soixante (160) parts sociales de classe H, et
- Cent soixante (160) parts sociales de classe I.

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la classe I).

6.3. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans l'ordre établi à l'article 6.2, une telle classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.3.A. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à être rachetée et annulée.

6.3.B. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.3.C. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par part sociale sera due et payable par la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Cadet, I Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58495. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174879/185.

(100201240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Micaboul Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 14.117.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100140929 05 en date du 16/09/2010

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 22 décembre 2010 que le code postal de l'adresse des Administrateurs de la société a été corrigé pour lui donner la teneur suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 20 janvier 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011013225/15.

(110014206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

MICROS-Fidelio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 62.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 100.796.

Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann
Parc d'Activité Syrdall, 2
L-5365 Münsbach
Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Micros-Fidelio Luxembourg S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011013226/20.

(110014628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 109.524.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2011 que les mandats d'administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Massimo LONGONI, demeurant 10 rue Mathieu Lambert Schrobiltgen à L- 2526 Luxembourg;
- Monsieur Fausto BONI, demeurant 36 Via San Vittore à I-20123 Milan;
- Monsieur Francois TISON, demeurant 53 rue Orfila F-75020 Paris.

La société SER.COM S.à r.l. ayant son siège à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue a été élue commissaire en remplacement de Mr Marcel Stephany, démissionnaire. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013140/18.

(110015482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Adnes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 124.738.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ADNES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013166/21.

(110014223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Advertizing & Business Consulting ABC, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.888.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société, anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ADVERTIZING & BUSINESS CONSULTING ABC

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013167/21.

(110014256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Fondaco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011012905/12.

(110015519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Gaïa International Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.621.

Il a été décidé par les administrateurs de transférer le siège social de la Société du 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait, l'adresse professionnelle des administrateurs, de l'administrateur délégué ainsi que celle du commissaire change également et est désormais située au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, et ce depuis le 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GAIA INTERNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011012910/17.

(110015136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 155.391.

AUSZUG

Aus einem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 6. Dezember 2010 geht hervor, dass der alleinige Verwalter Herr Waldemar WITT, wohnhaft in 97, rue de Strasbourg, L-2561 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung abberufen wird, und Herrn Georg WITT, wohnhaft in D-59, Palm Jumerah, 15098 Dubai (Vereinigte Arabische Emirate) zum alleinigen Verwalter auf unbestimmte Zeit ernannt wird.

Luxemburg, den 6. Dezember 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011012915/15.

(110014979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Gottschol Alcuilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 92.809.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 21 juin 2010 a renouvelé:

- en qualité d'administrateur de la société, Madame Josette PIERRET-ELVINGER, née le 17 août 1940 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à L-1117 Luxembourg, 26B Rue Albert 1^{er}, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.01.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011012919/13.

(110015477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Wasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 157.683.

STATUTS

L'an deux mil dix, le seize décembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Maître Thierry REISCH, avocat à la Cour, né à Pétange le 31 mars 1968, demeurant à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WASP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de ladite commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services dans le domaine de l'informatique, le marketing et la communication. Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (€ 31,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. En cas d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoqués.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme il est dit, déclare souscrire le capital comme suit:

- Maître Thierry REISCH préqualifié, 1000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale se tiendra en l'année 2012.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Loi anti-blanchiment

Le(s) comparant(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le fondateur est indivisiblement et irrévocablement solidaire du paiement de ces frais.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, il a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé administrateur unique de la société:

Maître Thierry REISCH, avocat à la Cour, né à Pétange le 31 mars 1968, demeurant à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

2. Est appelé aux fonctions de commissaire:

GEFCO S.A. Gestion financière & Consulting avec siège à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, RC SL B 44.091.

3. Le siège social est fixé à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

4. Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2016.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Déclaration

Avant de conclure, le notaire a attiré l'attention du comparant sur l'obligation pour la société de solliciter et d'obtenir les autorisations administratives requises avant toute transaction de nature commerciale.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé en-semble avec Nous notaire la présente minute après s'être identifiés auprès du notaire au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: T. Reisch, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 16 décembre 2010. Relation CAP/2010/4530. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174887/144.

(100201959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Enop 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 800.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.811.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de part sociales en date du 18 aout 2010 que les parts sociales de la société de EUR 1.000,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Martley Enop 3 S.à r.l. 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Luxembourg	800
Total	800

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012876/17.

(110014771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Anlagegesellschaft für Mitteleuropa AG en abrégé AFME AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.895.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ANLAGEGESELLSCHAFT FUR MITTELEUROPA AG EN ABREGE AFME AG

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013170/21.

(110014456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Fluens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 86.873.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 29/10/2010 que l'associé unique de la société FLUENS SàRL est désormais Monsieur François COURTOIS, né le 9/03/1968 à Ixelles (B), demeurant 9, rue de Sart B-1457 Walhain.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013587/10.

(110016083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Acronyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 81.434.

—
Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ACRONYME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline Felten / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011013172/22.

(110014210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.577.

—
Suite à une réorganisation administrative effective au 1^{er} janvier 2011, la dénomination de la rue «9, Parc d'Activité Syrdall» a été modifiée comme suit «9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2».

L'adresse de la Société a dès lors été modifiée comme suit:

9, rue Gabriel Lippmann

Parc d'Activité Syrdall, 2

L-5365 Münsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AA Aluminium Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011013171/20.

(110014650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Zani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.122.

—
L'an deux mille dix, le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZANI S.A.", ayant son siège social à L-8081 Bertrange, 36, rue de Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.122, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 604 du 22 juin 2005

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 31 janvier 2008

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giulio ZANASI, administrateur de sociétés, demeurant à I-41000 Modena, 33, Viale Paolo Gaddi.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sergio VINCIOTTI, demeurant professionnellement à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Nominations statutaires

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Dippach."

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que les mandats de l'administrateur Monsieur Marc THEISEN et du commissaire Madame Sylvie SIBENALER ont expiré, et nomme Monsieur Adriano VINCIOTTI, administrateur, demeurant professionnellement à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée, aux fonctions d'administrateur.

L'assemblée générale confirme que le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

a.- Monsieur Giulio ZANASI, administrateur de sociétés, demeurant à I-41000 Modena, 33, Viale Paolo Gaddi, administrateur et administrateur-délégué

b.- Monsieur Sergio VINCIOTTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée

c.- Monsieur Adriano VINCIOTTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4994 Schouweiler, 1, rue de la Vallée.

L'assemblée générale nomme également Monsieur Cornelio MEMOLA, comptable, ayant son adresse professionnelle à L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, à la fonction de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont renouvelés respectivement confirmés pour une période de six (6) ans.

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise les administrateurs Messieurs Sergio VINCIOTTI et Adriano VINCIOTTI, préqualifiés, d'effectuer individuellement toutes les opérations courantes auprès de tous établissements bancaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giulio ZANASI, Sergio VINCIOTTI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2010. Relation GRE/2010/3648. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174892/74.

(100201229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

GSSG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.142.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011017418/9.

(110020290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 45.648.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour HELIOTROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000067/22.

(100201382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Quantix Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.232.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11.01.2010 décide de révoquer l'ancien commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Fibetrust Sciv.

38, boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 Luxembourg

B 1 485

et nomme la société reprise ci-dessous comme nouvel commissaire aux comptes

- Finpart S.A.

7a «Am Brill»

L-3961 Ehlange-sur-Mess

B 92 961

et ceci avec effet à partir de cette assemblée générale extraordinaire et pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2016.

Pour Quantix Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2011000300/21.

(100203259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Digital Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.874.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction de gérant de type B au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Michal Wittmann.

Référence de publication: 2010175330/10.

(100203075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.